

MODELES TYPES de PV de carence

1. Modèle de PV à établir si le quorum n'est pas atteint au premier tour

Identification de la société comme sur la première feuille A4

Nature de l'élection (DP, CE, DU) et collège concerné en précisant si le vote concerne les titulaires ou les suppléants.

Nous soussignés,....., membres du bureau de vote pour les électionscertifions ce qui suit :

Le dépouillement du scrutin, ouvert ce jour...conformément aux indications données par voie d'affichage en date du ... a donné les résultats suivants :

- nombre des électeurs inscrits :
- nombre de votants :
- bulletins blancs, nuls :
- nombre de suffrages valablement exprimés :

Ont obtenu :

Liste 1

A (nombre de voix obtenues)

B (idem)

C (idem)

Etc

Liste 2

A (nombre de voix obtenues)

B (idem)

C (idem)

Etc

Le nombre de suffrages valablement exprimés (indiquer ce nombre) ayant été inférieur à la moitié des électeurs inscrits (indiquer ce nombre), le quorum légal (Articles L.2314-24 du Code du travail pour les délégués du personnel et la DU et L.2324-22 du Code du travail pour les membres du comité) n'a pas été atteint. En conséquence, aucun candidat n'a pu être élu.

Il devra donc être procédé à un second tour de scrutin dans un délai de 15 jours conformément aux dispositions précitées.

Fait à , le

Signatures des membres du bureau de vote

2 Modèle de PV de carence à l'issue du second tour

L'obligation de rédiger un tel document est limitée au cas où la carence a été constatée à la fois au premier et au second tour et où aucun siège n'a pu être attribué.

Identification de la société comme sur la première feuille A4

Nature de l'élection (DP, CE, DU) et collège concerné en précisant si le vote concerne les titulaires ou les suppléants.

Les salariés ont été avisés le....., par voie d'affichage, que les élections seraient organisées le

Le même jour, les organisations syndicales représentatives ont été invitées à négocier le protocole d'accord préélectoral et à établir les listes de leurs candidats.

Aucune liste de candidats n'a été présentée au premier tour qui s'est déroulé le..... et il a été procédé à l'organisation du second tour le

Il est constaté qu'au jour du second tour, aucune candidature n'a été présentée.

En conséquence, est dressé le présent procès verbal de carence, conformément à l'article L.2314-5 du Code du travail (pour les DP ou la DU) et à l'article L.2324-8 du Code du travail (pour les membres du CE).

A....., le

Signature du chef d'établissement